

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du **5 février 2024** à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Gilbert Ferland
Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Nancy Picard
Daniel Laflèche

Sont également présentes :
Claudine Tremblay, greffière-trésorière.
Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe.

3 personnes dans la salle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2024**
- 3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.2.3 Bush Hug - Offre d'achat
 - 4.3 Rapport secrétaire-trésorière
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Politique familiale
 - 5.2 Politique milieu sain et sécuritaire- Rôles et responsabilités
 - 5.3 Avenir du barrage Chutes-Burroughs – Demande rencontre
 - 5.4 T@ctic Fibrile - Élection administrateur
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement – régie déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie/ambulance
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7 Rapport du comité loisirs
 - 6.8 Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir secrétaire-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Formations – Programmation et obligations
 - 8.2 Ville de Coaticook – Invitation
- 9. Avis de motion**
 - 9.1 Règlement 2024-03
- 10. Adoption de règlement**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions**
- 13. clôture et levée de la séance**

Rés. 2024-02-022 IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard

APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 5 février 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

Rés. 2024-02-023 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter le procès-verbal **15 janvier 2024**, tel que présenté, en y ajoutant l'élément suivant :

Au point 5.1 SQ- DEMANDES LOCALES ajouter :

QUE pour des raisons de sécurité publique, demander au service de police de porter une attention particulière concernant l'utilisation du stationnement du commerce situé au 14235 route 143, par certaines personnes, pour accéder au Chutes- Burroughs, et ce malgré l'affichage accès interdit présent sur les lieux.

ADOPTÉ POUR 6

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1758 d'un montant 826,50 \$, avant taxes, représentant 14.5 heures réalisées et 0 kilomètres de déplacements en décembre 2023 ;

Rés. 2024-02-024 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1758 d'un montant total de 950,27 \$ pour services d'inspection municipale rendus en décembre 2023.

ADOPTÉ POUR 6

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1759, d'un montant 142,50 \$, avant taxes, pour le service d'inspection d'urgence réalisé le 18 décembre 2023, à la propriété située au 15 800 chemin de Fairfax ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété faisait l'objet de travaux de reconstruction à la suite d'un sinistre, et ce sans que le propriétaire ait préalablement fait les démarches et obtenu les permis nécessaires auprès de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le sinistre a eu lieu début novembre ;

CONSIDÉRANT QUE tout propriétaire a l'obligation d'entreprendre les démarches auprès de l'administration pour se rendre conforme et obtenir le permis nécessaire avant le début des travaux;

Rés. 2024-02-025 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

- DE** payer à la compagnie Urbatek la facture no 1759 d'un montant total de 163,84 \$, taxes incluses, pour le service d'inspection d'urgence rendu ;
- DE** facturer le propriétaire contrevenant pour le même montant, soit 163,84 \$, pour non-respect du règlement sur les Permis et Certificats, et pour frais supplémentaires encourus, non prévus, chargés à la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel et le rapport d'inspection annuel du réseau routier pour l'année 2023. Copie du rapport mensuel est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DELÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie dépose sa délégation de pouvoir pour le mois de janvier 2024 aux membres du conseil.

Yves Therrien	598,09 \$
P.S. Roy	298,94 \$

Rés. 2024-02-026	IL EST PROPOSÉ PAR	Gilbert Ferland
	APPUYÉ PAR	Jean-Marie Lefebvre
	ET RÉSOLU	

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 5

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de février 2024.

Transport gravier	1 500. \$
Gravier	3 000. \$
Signalisation	500. \$

Rés. 2024-02-027	IL EST PROPOSÉ PAR	Gilbert Ferland
	APPUYÉ PAR	Jean-Marie Lefebvre
	ET RÉSOLU	

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 6

4.2.3 BUSH HUG - OFFRE D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE Christopher Curtis offre au conseil d'acheter le bush hug, propriété municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le bush hug est arrivé en fin d'utilité ;

CONSIDÉRANT la difficulté pour trouver des pièces de remplacement lors de bris ;

Rés. 2024-02-028.1	IL EST PROPOSÉ PAR	Daniel Laflèche
	APPUYÉ PAR	Jean-Marie Lefebvre
	ET RÉSOLU	

DE vendre le bush hug, propriété municipale, à Christopher Curtis pour un montant total de 750. \$

ADOPTÉ POUR 6

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, dépose son rapport mensuel.

5. CORRESPONDANCE

5.1 POLITIQUE FAMILIALE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager la population à adopter de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite offrir, aux familles ayant leur résidence principale à Stanstead-Est, une aide financière pour encourager leur participation à des activités sportives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Coaticook et le camp de jour Kionata ;

CONSIDÉRANT que certains citoyens privilégient l'inscription d'activités autres que celles offertes dans le cadre des ententes précitées;

Rés. 2024-02-028 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' adopter une *Politique de remboursement de frais pour activités sportives et de loisirs pour l'année 2024.*

ADOPTÉ POUR 6

5.2 POLITIQUE MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE- RÔLES ET RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanstead-Est désire offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les employés et élus ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté, en juin 2023, la *Politique favorisant un milieu sain et sécuritaire* ;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes visées par la présente politique doivent adopter une conduite dépourvue de harcèlement psychologique et sexuel, d'incivilité ou de violence au travail et qu'elles doivent également contribuer à la mise en place d'un climat de travail sain, notamment en signalant à la Municipalité toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Rés. 2024-02-029 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter le volet rôles et responsabilités de la *Politique milieu sain et sécuritaire* ;

D' en fournir une copie aux employés et aux élus afin qu'ils puissent s'y référer dans le cadre de leurs relations de travail au sein de l'organisation.

ADOPTÉ POUR 6

**5.3 AVENIR DU BARRAGE CHUTES-BURROUGHS –
DEMANDE RENCONTRE**

Une rencontre aura lieu le 22 février, à 19h, entre certains membres du conseil et un particulier qui désire discuter de l'avenir du barrage Chutes-Burroughs.

5.4 T@CTIC FIBRILE - ÉLECTION ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que l'AGE et l'AGA de T@ctic aura lieu le 27 février 2024 à 19h00, à la MRC de Coaticook ;

Rés. 2024-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

DE permettre à Mathieu Laliberté d'assister à ces rencontres à titre de représentant de la Municipalité ;

QUE les frais de déplacements encourus par Mathieu Laliberté lui seront remboursés.

ADOPTÉ POUR 6

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

**6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES
DÉCHETS**

Le conseiller Rock Simard n'a rien à signaler.

**6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE
et AMBULANCE**

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n'a rien à signaler.

6.8 RAPPORT LOISIRS CULTURE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

**7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE**

Municipalité de Stanstead-Est

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en janvier 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Postes Canada	1039,71 \$
Éric Leroux	120,00 \$
Marchés Tradition	22,85 \$
MRC de Coaticook	1007,76 \$
Guylaine Simard (frais de déplacements)	95,60 \$
C Tremblay (frais de déplacements)	9,01 \$

Rés. 2024-02-031 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D’ approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 6

7.2 **ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en janvier 2024, d’un montant total de 38 926,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en février 2024, pour un montant total de 86 098,48\$;

Rés.2024-02-032 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D’ approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 6

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 **FORMATIONS – PROGRAMMATION ET OBLIGATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le début d’année est propice aux inscriptions pour les diverses formations (dont certaines obligatoires) offertes aux élus et aux employés :

CONSIDÉRANT QUE les formations proposées aux élus sont les suivantes :

- CCU : Mode d’emploi - FQM
- La prise de décision en urbanisme - FQM
- Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH- FQM

Rés.2024-02-033 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D’ inscrire les membres du CCU à la formation traitant du sujet, une fois les nominations confirmées;

D’ inscrire la mairesse à la formation concernant l’interaction avec le conseil et la direction générale en matière de RH.

ADOPTÉ POUR 6

8.2 VILLE DE COATICOOK – INVITATION

Personne n'est disponible pour assister au souper du maire de Coaticook 2024, organisé en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Coaticook, qui aura lieu le 7 février prochain à la salle l'Épervier.

9. AVIS DE MOTION

9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-07

**AVIS
MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Laliberté qu'à la prochaine séance régulière, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2024-03 modifiant le règlement 2005-02 visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offertes par les services administratifs.

- 10. RÈGLEMENT**
- 11. DIVERS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTION**

Des questions sont posées. Réponses sont données.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.2024-02-034

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h10

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse